

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Le Nouveau Paris Populaire

A portrait of Sophia Chikirou, a woman with dark hair, smiling, wearing a red blazer. The background is a stylized, yellow-tinted image of a Parisian building facade.

**SOPHIA
CHIKIROU**

PRÉSENTE

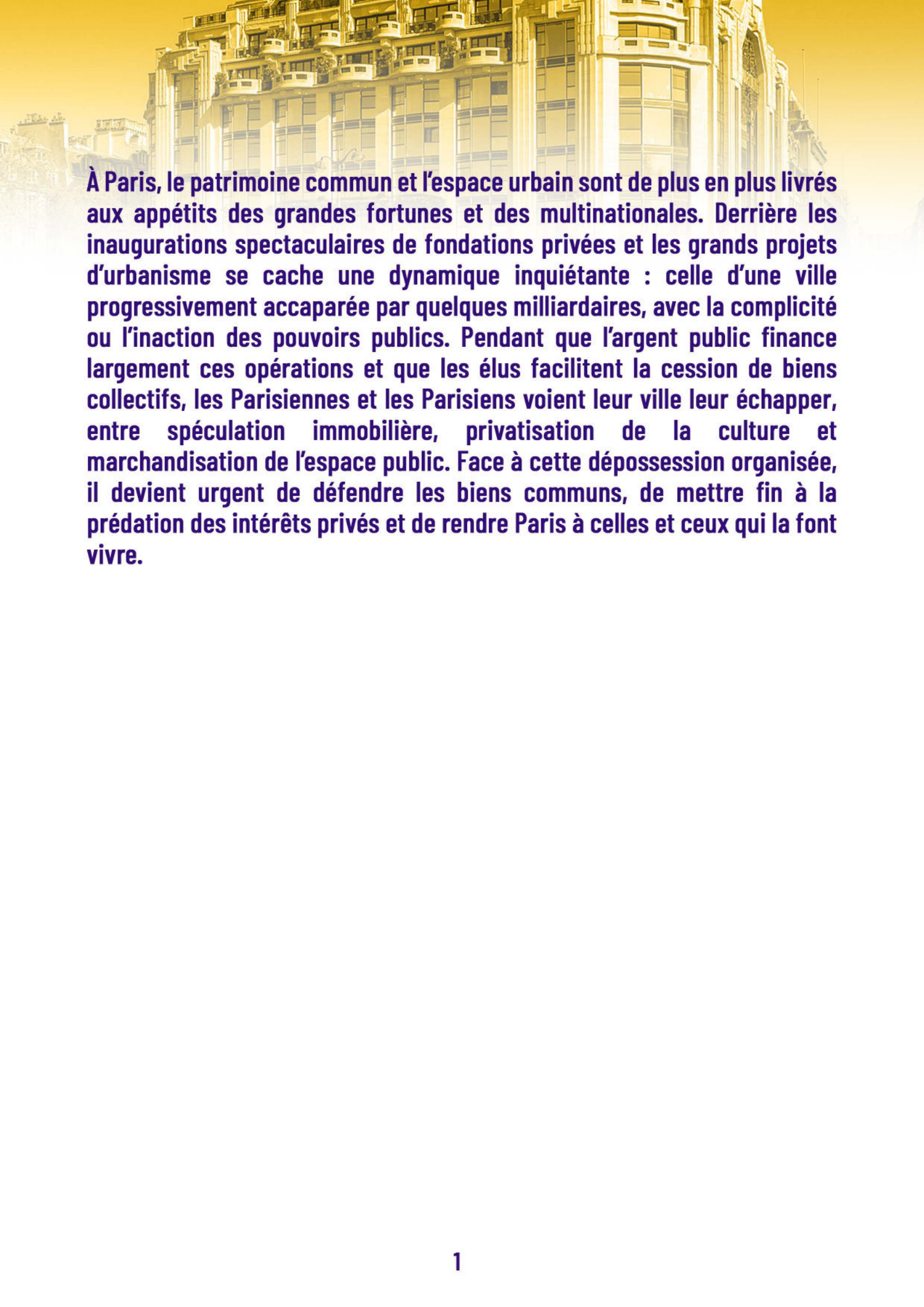
SON PLAN POUR

**PROTÉGER LE PATRIMOINE
ET LES BIENS COMMUNS
DES PARISIENS**

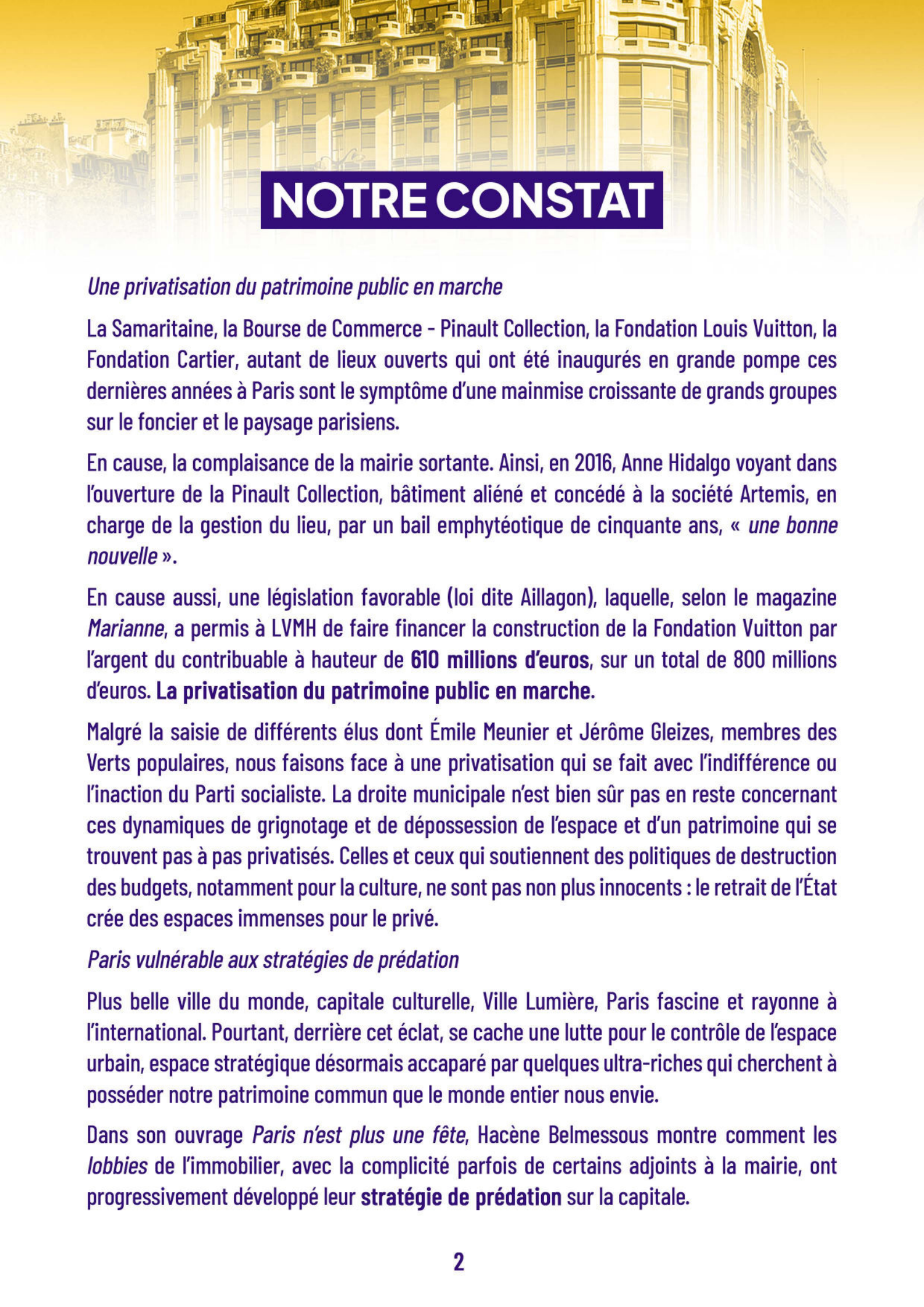


sophiapourparis.fr





À Paris, le patrimoine commun et l'espace urbain sont de plus en plus livrés aux appétits des grandes fortunes et des multinationales. Derrière les inaugurations spectaculaires de fondations privées et les grands projets d'urbanisme se cache une dynamique inquiétante : celle d'une ville progressivement accaparée par quelques milliardaires, avec la complicité ou l'inaction des pouvoirs publics. Pendant que l'argent public finance largement ces opérations et que les élus facilitent la cession de biens collectifs, les Parisiennes et les Parisiens voient leur ville leur échapper, entre spéculation immobilière, privatisation de la culture et marchandisation de l'espace public. Face à cette dépossession organisée, il devient urgent de défendre les biens communs, de mettre fin à la prédation des intérêts privés et de rendre Paris à celles et ceux qui la font vivre.



NOTRE CONSTAT

Une privatisation du patrimoine public en marche

La Samaritaine, la Bourse de Commerce - Pinault Collection, la Fondation Louis Vuitton, la Fondation Cartier, autant de lieux ouverts qui ont été inaugurés en grande pompe ces dernières années à Paris sont le symptôme d'une mainmise croissante de grands groupes sur le foncier et le paysage parisiens.

En cause, la complaisance de la mairie sortante. Ainsi, en 2016, Anne Hidalgo voyant dans l'ouverture de la Pinault Collection, bâtiment aliéné et concédé à la société Artemis, en charge de la gestion du lieu, par un bail emphytéotique de cinquante ans, « *une bonne nouvelle* ».

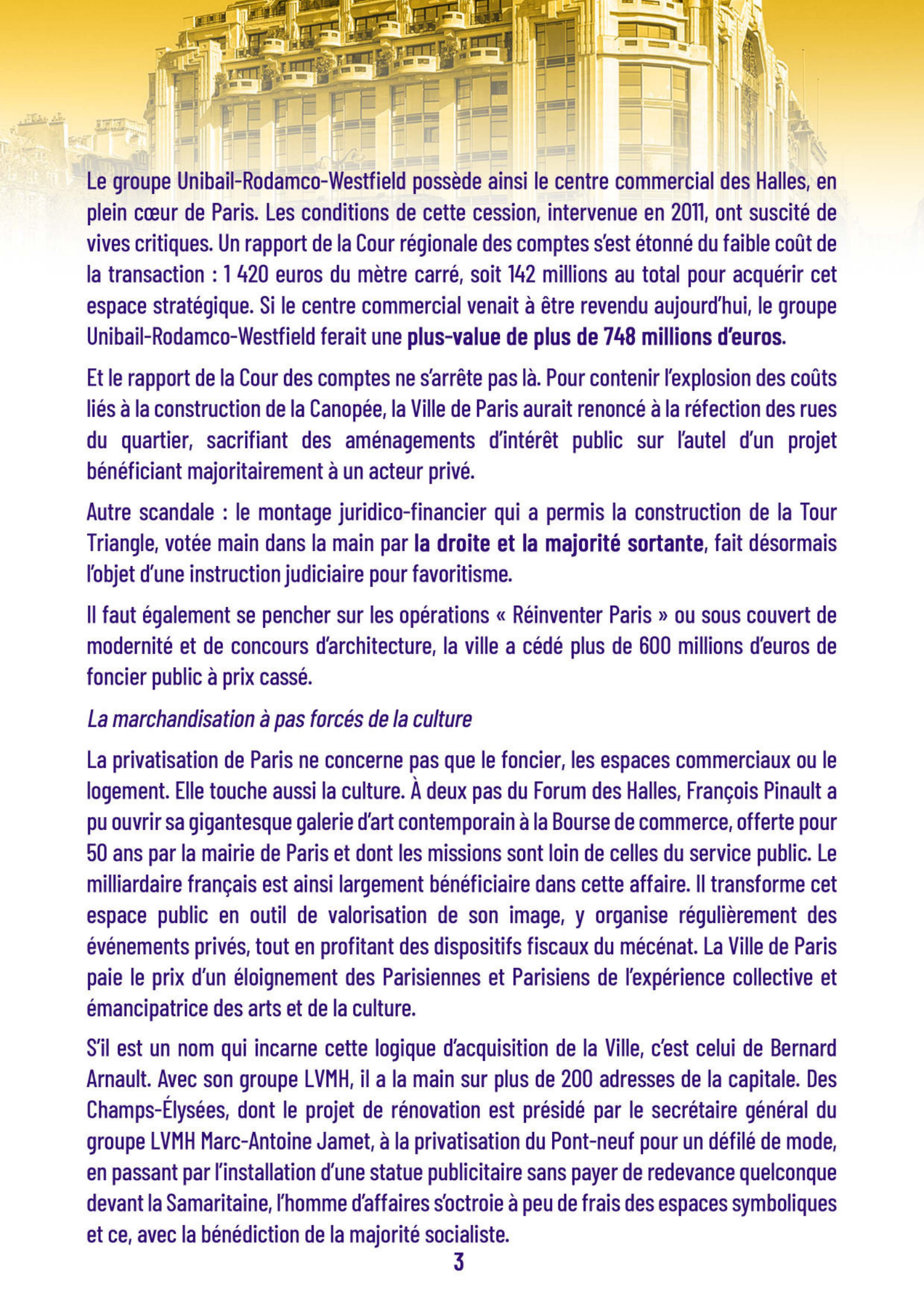
En cause aussi, une législation favorable (loi dite Aillagon), laquelle, selon le magazine *Marianne*, a permis à LVMH de faire financer la construction de la Fondation Vuitton par l'argent du contribuable à hauteur de **610 millions d'euros**, sur un total de 800 millions d'euros. **La privatisation du patrimoine public en marche.**

Malgré la saisie de différents élus dont Émile Meunier et Jérôme Gleizes, membres des Verts populaires, nous faisons face à une privatisation qui se fait avec l'indifférence ou l'inaction du Parti socialiste. La droite municipale n'est bien sûr pas en reste concernant ces dynamiques de grignotage et de dépossession de l'espace et d'un patrimoine qui se trouvent pas à pas privatisés. Celles et ceux qui soutiennent des politiques de destruction des budgets, notamment pour la culture, ne sont pas non plus innocents : le retrait de l'État crée des espaces immenses pour le privé.

Paris vulnérable aux stratégies de prédation

Plus belle ville du monde, capitale culturelle, Ville Lumière, Paris fascine et rayonne à l'international. Pourtant, derrière cet éclat, se cache une lutte pour le contrôle de l'espace urbain, espace stratégique désormais accaparé par quelques ultra-riches qui cherchent à posséder notre patrimoine commun que le monde entier nous envie.

Dans son ouvrage *Paris n'est plus une fête*, Hacène Belmessous montre comment les *lobbies* de l'immobilier, avec la complicité parfois de certains adjoints à la mairie, ont progressivement développé leur **stratégie de prédation** sur la capitale.



Le groupe Unibail-Rodamco-Westfield possède ainsi le centre commercial des Halles, en plein cœur de Paris. Les conditions de cette cession, intervenue en 2011, ont suscité de vives critiques. Un rapport de la Cour régionale des comptes s'est étonné du faible coût de la transaction : 1 420 euros du mètre carré, soit 142 millions au total pour acquérir cet espace stratégique. Si le centre commercial venait à être revendu aujourd'hui, le groupe Unibail-Rodamco-Westfield ferait une **plus-value de plus de 748 millions d'euros**.

Et le rapport de la Cour des comptes ne s'arrête pas là. Pour contenir l'explosion des coûts liés à la construction de la Canopée, la Ville de Paris aurait renoncé à la réfection des rues du quartier, sacrifiant des aménagements d'intérêt public sur l'autel d'un projet bénéficiant majoritairement à un acteur privé.

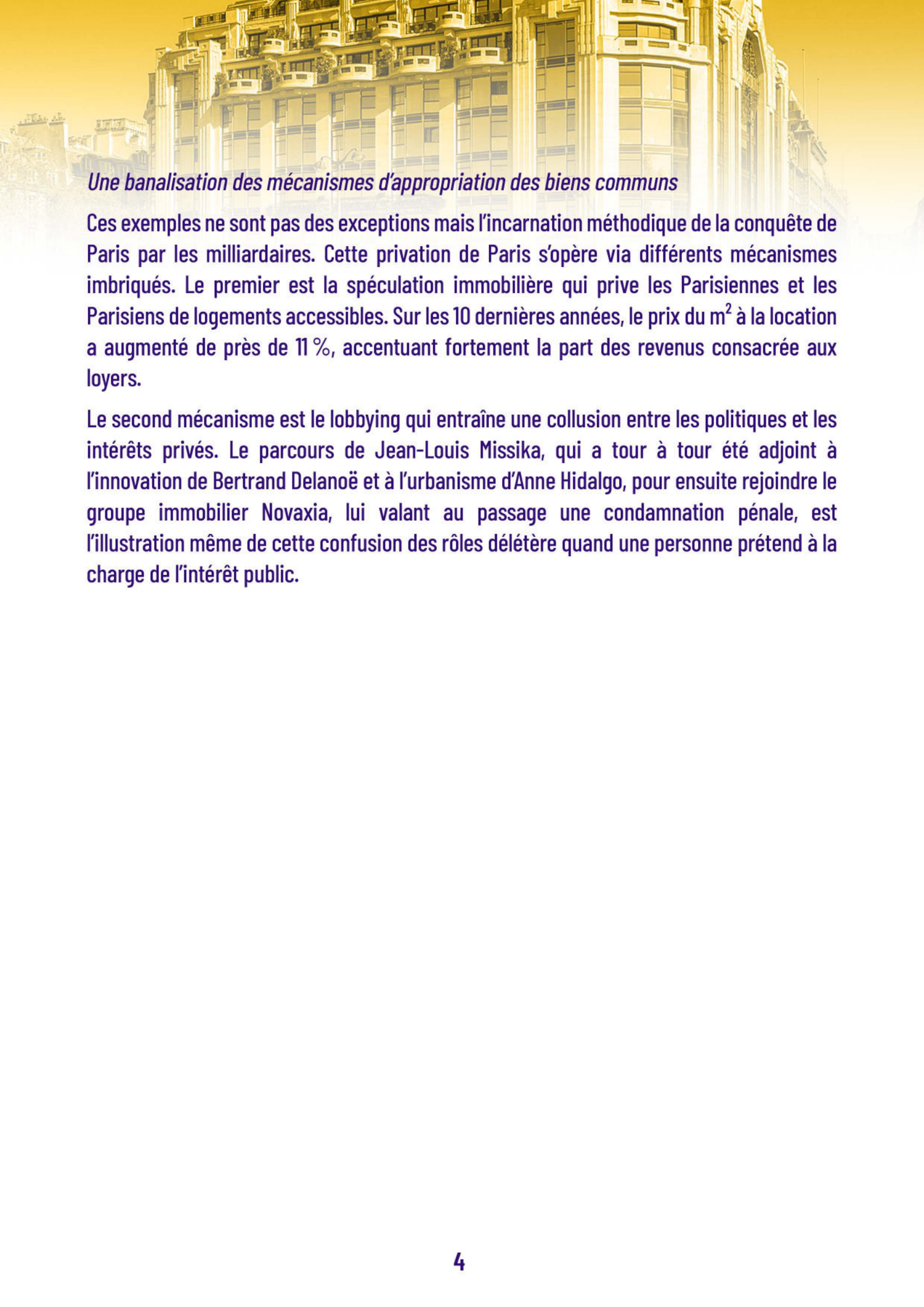
Autre scandale : le montage juridico-financier qui a permis la construction de la Tour Triangle, votée main dans la main par **la droite et la majorité sortante**, fait désormais l'objet d'une instruction judiciaire pour favoritisme.

Il faut également se pencher sur les opérations « Réinventer Paris » ou sous couvert de modernité et de concours d'architecture, la ville a cédé plus de 600 millions d'euros de foncier public à prix cassé.

La marchandisation à pas forcés de la culture

La privatisation de Paris ne concerne pas que le foncier, les espaces commerciaux ou le logement. Elle touche aussi la culture. À deux pas du Forum des Halles, François Pinault a pu ouvrir sa gigantesque galerie d'art contemporain à la Bourse de commerce, offerte pour 50 ans par la mairie de Paris et dont les missions sont loin de celles du service public. Le milliardaire français est ainsi largement bénéficiaire dans cette affaire. Il transforme cet espace public en outil de valorisation de son image, y organise régulièrement des événements privés, tout en profitant des dispositifs fiscaux du mécénat. La Ville de Paris paie le prix d'un éloignement des Parisiennes et Parisiens de l'expérience collective et émancipatrice des arts et de la culture.

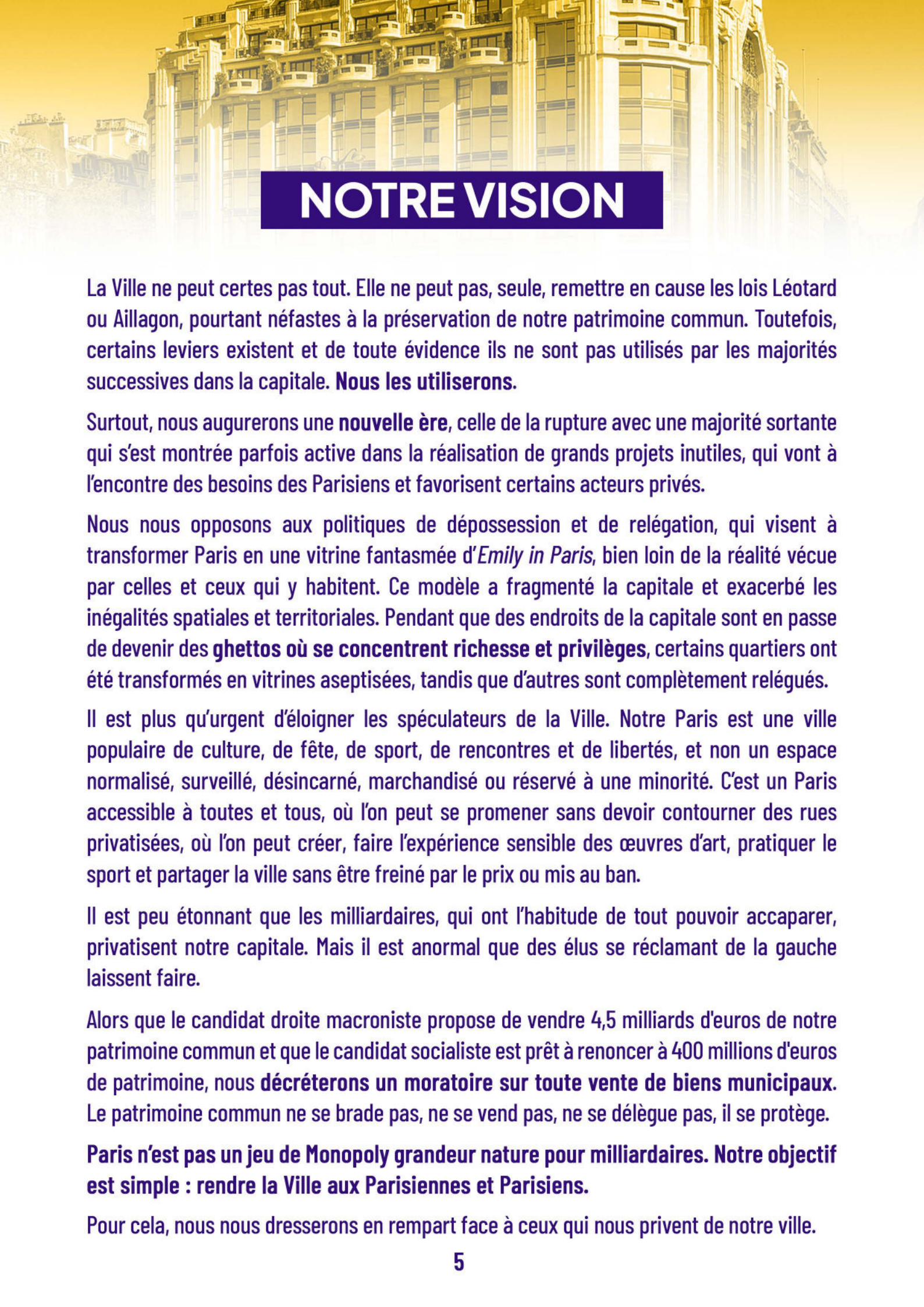
S'il est un nom qui incarne cette logique d'acquisition de la Ville, c'est celui de Bernard Arnault. Avec son groupe LVMH, il a la main sur plus de 200 adresses de la capitale. Des Champs-Élysées, dont le projet de rénovation est présidé par le secrétaire général du groupe LVMH Marc-Antoine Jamet, à la privatisation du Pont-neuf pour un défilé de mode, en passant par l'installation d'une statue publicitaire sans payer de redevance quelconque devant la Samaritaine, l'homme d'affaires s'octroie à peu de frais des espaces symboliques et ce, avec la bénédiction de la majorité socialiste.



Une banalisation des mécanismes d'appropriation des biens communs

Ces exemples ne sont pas des exceptions mais l'incarnation méthodique de la conquête de Paris par les milliardaires. Cette privation de Paris s'opère via différents mécanismes imbriqués. Le premier est la spéculation immobilière qui prive les Parisiennes et les Parisiens de logements accessibles. Sur les 10 dernières années, le prix du m² à la location a augmenté de près de 11 %, accentuant fortement la part des revenus consacrée aux loyers.

Le second mécanisme est le lobbying qui entraîne une collusion entre les politiques et les intérêts privés. Le parcours de Jean-Louis Missika, qui a tour à tour été adjoint à l'innovation de Bertrand Delanoë et à l'urbanisme d'Anne Hidalgo, pour ensuite rejoindre le groupe immobilier Novaxia, lui valant au passage une condamnation pénale, est l'illustration même de cette confusion des rôles délétère quand une personne prétend à la charge de l'intérêt public.



NOTRE VISION

La Ville ne peut certes pas tout. Elle ne peut pas, seule, remettre en cause les lois Léotard ou Aillagon, pourtant néfastes à la préservation de notre patrimoine commun. Toutefois, certains leviers existent et de toute évidence ils ne sont pas utilisés par les majorités successives dans la capitale. **Nous les utiliserons.**

Surtout, nous augurerons une **nouvelle ère**, celle de la rupture avec une majorité sortante qui s'est montrée parfois active dans la réalisation de grands projets inutiles, qui vont à l'encontre des besoins des Parisiens et favorisent certains acteurs privés.

Nous nous opposons aux politiques de dépossession et de relégation, qui visent à transformer Paris en une vitrine fantasmée d'*Emily in Paris*, bien loin de la réalité vécue par celles et ceux qui y habitent. Ce modèle a fragmenté la capitale et exacerbé les inégalités spatiales et territoriales. Pendant que des endroits de la capitale sont en passe de devenir des **ghettos où se concentrent richesse et privilèges**, certains quartiers ont été transformés en vitrines aseptisées, tandis que d'autres sont complètement relégués.

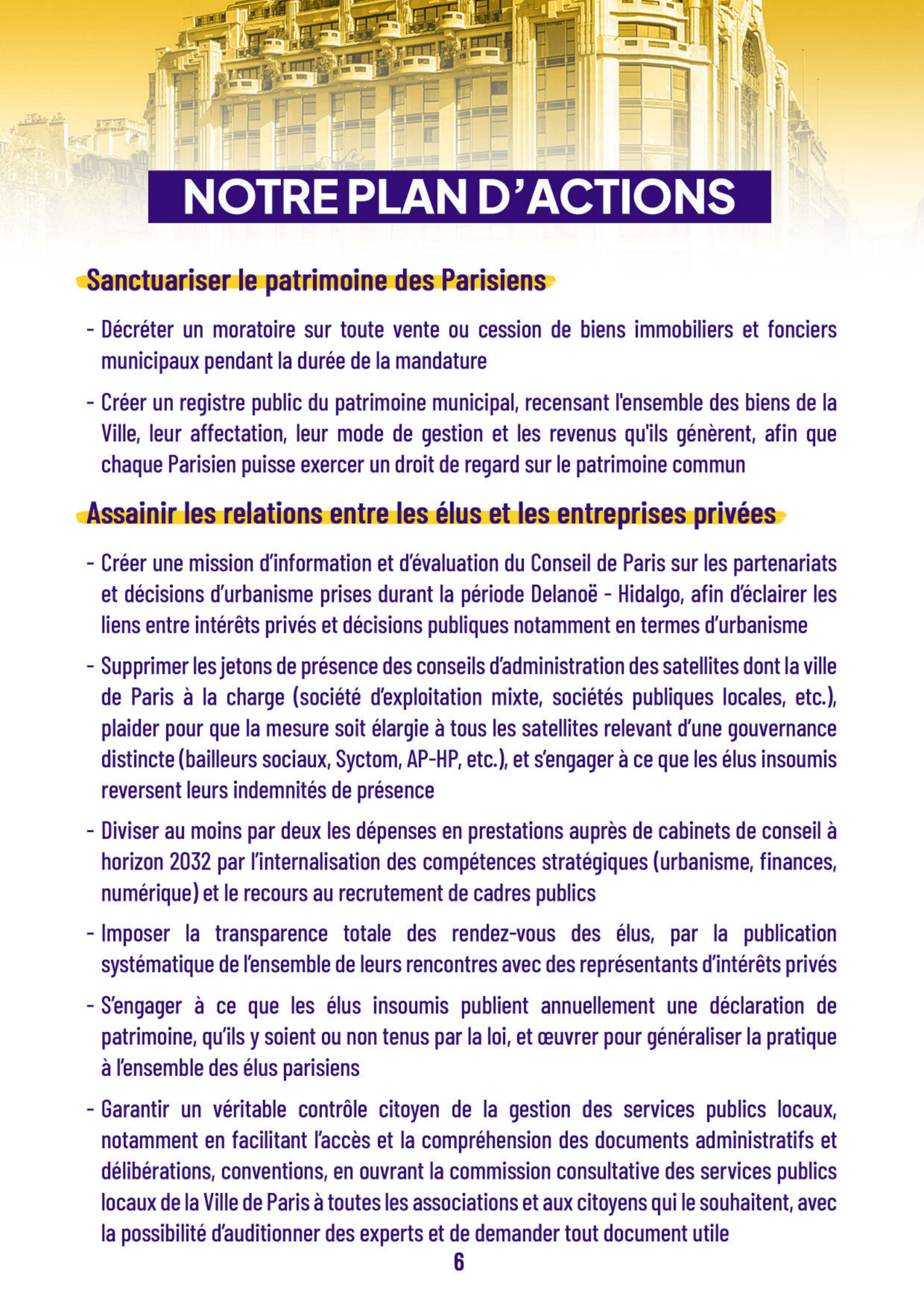
Il est plus qu'urgent d'éloigner les spéculateurs de la Ville. Notre Paris est une ville populaire de culture, de fête, de sport, de rencontres et de libertés, et non un espace normalisé, surveillé, désincarné, marchandisé ou réservé à une minorité. C'est un Paris accessible à toutes et tous, où l'on peut se promener sans devoir contourner des rues privatisées, où l'on peut créer, faire l'expérience sensible des œuvres d'art, pratiquer le sport et partager la ville sans être freiné par le prix ou mis au ban.

Il est peu étonnant que les milliardaires, qui ont l'habitude de tout pouvoir accaparer, privatisent notre capitale. Mais il est anormal que des élus se réclamant de la gauche laissent faire.

Alors que le candidat droite macroniste propose de vendre 4,5 milliards d'euros de notre patrimoine commun et que le candidat socialiste est prêt à renoncer à 400 millions d'euros de patrimoine, nous **décréterons un moratoire sur toute vente de biens municipaux**. Le patrimoine commun ne se brade pas, ne se vend pas, ne se délègue pas, il se protège.

Paris n'est pas un jeu de Monopoly grandeur nature pour milliardaires. Notre objectif est simple : rendre la Ville aux Parisiennes et Parisiens.

Pour cela, nous nous dresserons en rempart face à ceux qui nous privent de notre ville.



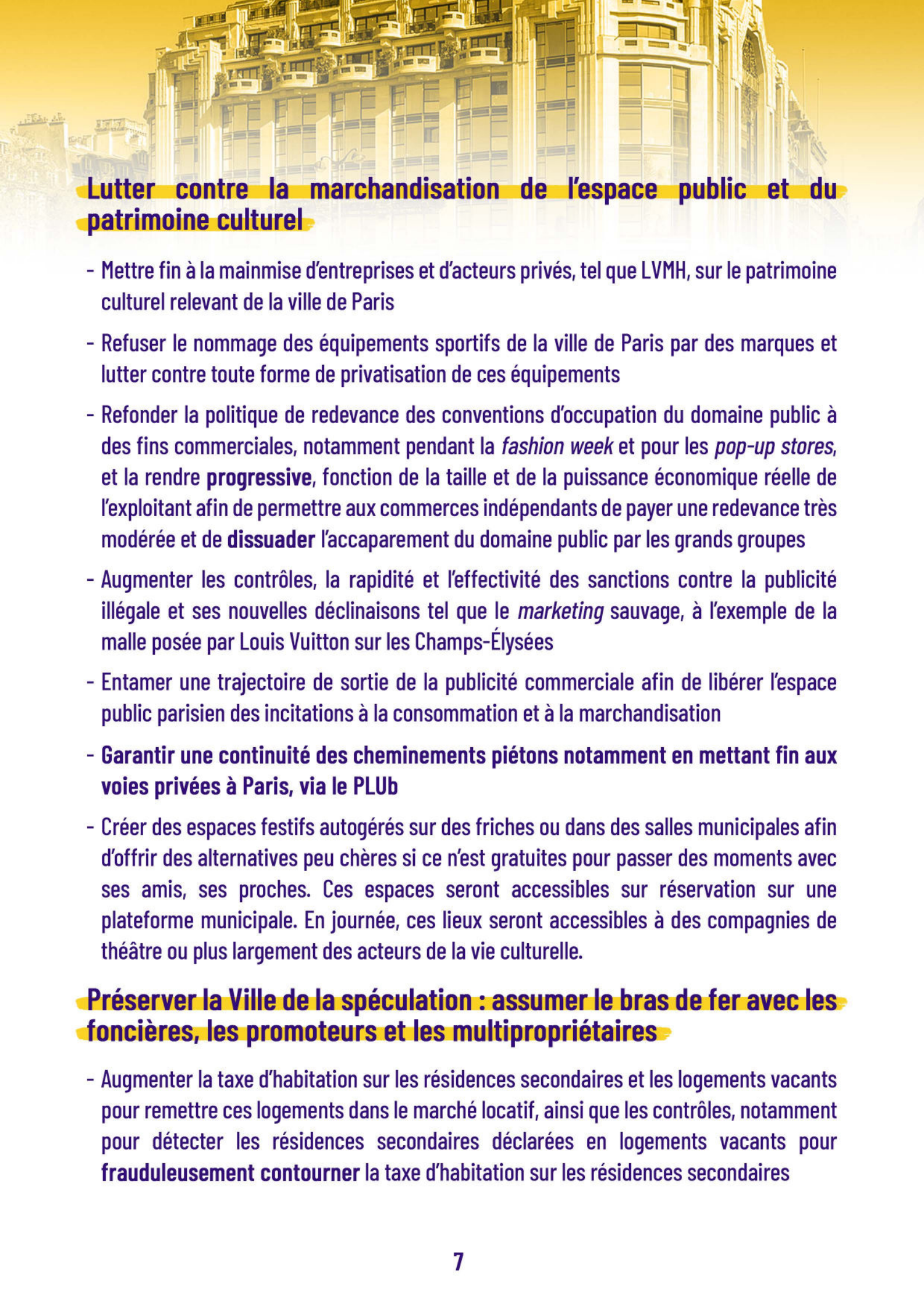
NOTRE PLAN D' ACTIONS

Sanctuariser le patrimoine des Parisiens

- Décréter un moratoire sur toute vente ou cession de biens immobiliers et fonciers municipaux pendant la durée de la mandature
- Créer un registre public du patrimoine municipal, recensant l'ensemble des biens de la Ville, leur affectation, leur mode de gestion et les revenus qu'ils génèrent, afin que chaque Parisien puisse exercer un droit de regard sur le patrimoine commun

Assainir les relations entre les élus et les entreprises privées

- Créer une mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris sur les partenariats et décisions d'urbanisme prises durant la période Delanoë - Hidalgo, afin d'éclairer les liens entre intérêts privés et décisions publiques notamment en termes d'urbanisme
- Supprimer les jetons de présence des conseils d'administration des satellites dont la ville de Paris à la charge (société d'exploitation mixte, sociétés publiques locales, etc.), plaider pour que la mesure soit élargie à tous les satellites relevant d'une gouvernance distincte (bailleurs sociaux, Syctom, AP-HP, etc.), et s'engager à ce que les élus insoumis reversent leurs indemnités de présence
- Diviser au moins par deux les dépenses en prestations auprès de cabinets de conseil à horizon 2032 par l'internalisation des compétences stratégiques (urbanisme, finances, numérique) et le recours au recrutement de cadres publics
- Imposer la transparence totale des rendez-vous des élus, par la publication systématique de l'ensemble de leurs rencontres avec des représentants d'intérêts privés
- S'engager à ce que les élus insoumis publient annuellement une déclaration de patrimoine, qu'ils y soient ou non tenus par la loi, et œuvrer pour généraliser la pratique à l'ensemble des élus parisiens
- Garantir un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux, notamment en facilitant l'accès et la compréhension des documents administratifs et délibérations, conventions, en ouvrant la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris à toutes les associations et aux citoyens qui le souhaitent, avec la possibilité d'auditionner des experts et de demander tout document utile

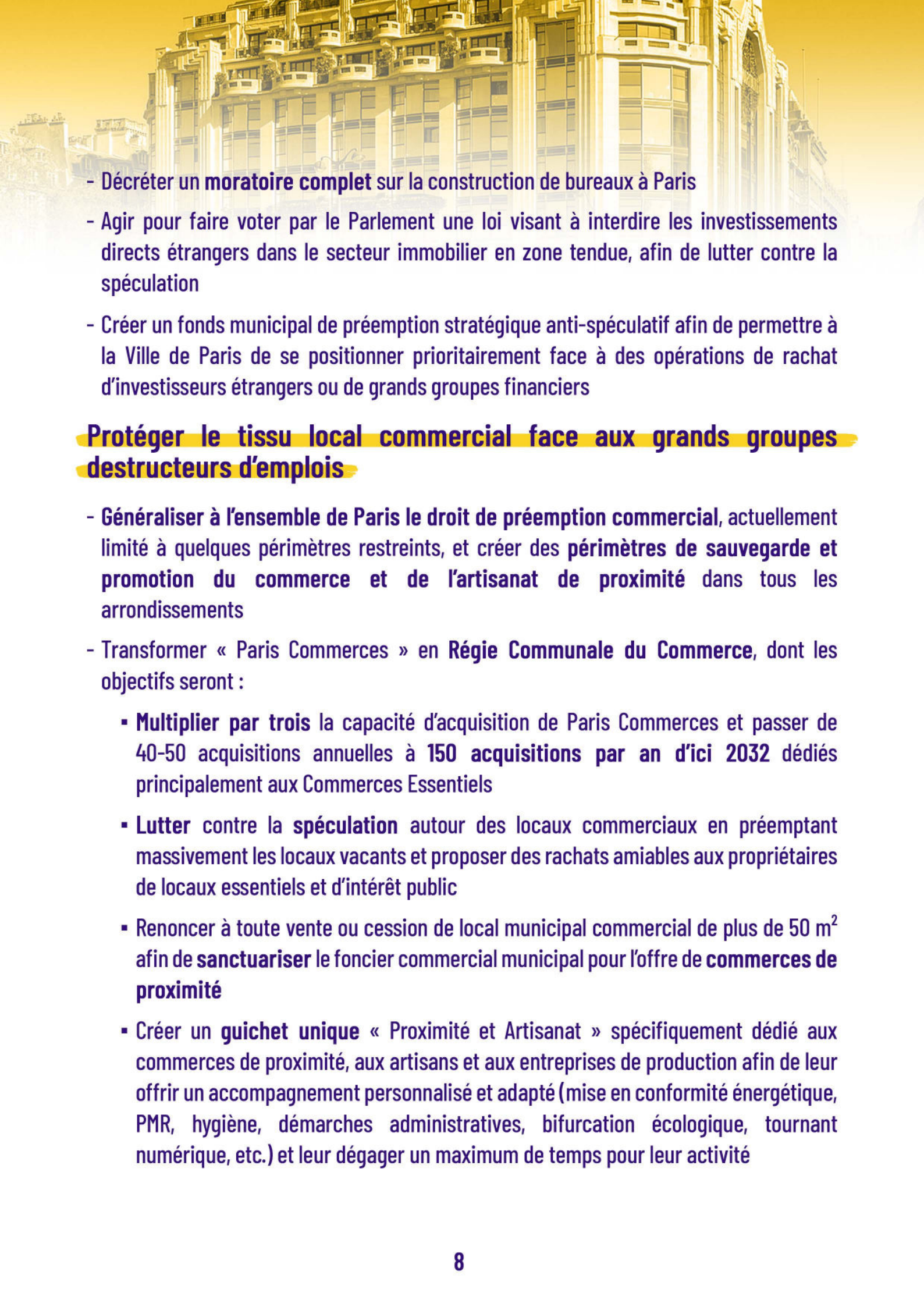


Lutter contre la marchandisation de l'espace public et du patrimoine culturel

- Mettre fin à la mainmise d'entreprises et d'acteurs privés, tel que LVMH, sur le patrimoine culturel relevant de la ville de Paris
- Refuser le nommage des équipements sportifs de la ville de Paris par des marques et lutter contre toute forme de privatisation de ces équipements
- Refonder la politique de redevance des conventions d'occupation du domaine public à des fins commerciales, notamment pendant la *fashion week* et pour les *pop-up stores*, et la rendre **progressive**, fonction de la taille et de la puissance économique réelle de l'exploitant afin de permettre aux commerces indépendants de payer une redevance très modérée et de **dissuader** l'accaparement du domaine public par les grands groupes
- Augmenter les contrôles, la rapidité et l'effectivité des sanctions contre la publicité illégale et ses nouvelles déclinaisons tel que le *marketing* sauvage, à l'exemple de la malle posée par Louis Vuitton sur les Champs-Élysées
- Entamer une trajectoire de sortie de la publicité commerciale afin de libérer l'espace public parisien des incitations à la consommation et à la marchandisation
- **Garantir une continuité des cheminements piétons notamment en mettant fin aux voies privées à Paris, via le PLUb**
- Créer des espaces festifs autogérés sur des friches ou dans des salles municipales afin d'offrir des alternatives peu chères si ce n'est gratuites pour passer des moments avec ses amis, ses proches. Ces espaces seront accessibles sur réservation sur une plateforme municipale. En journée, ces lieux seront accessibles à des compagnies de théâtre ou plus largement des acteurs de la vie culturelle.

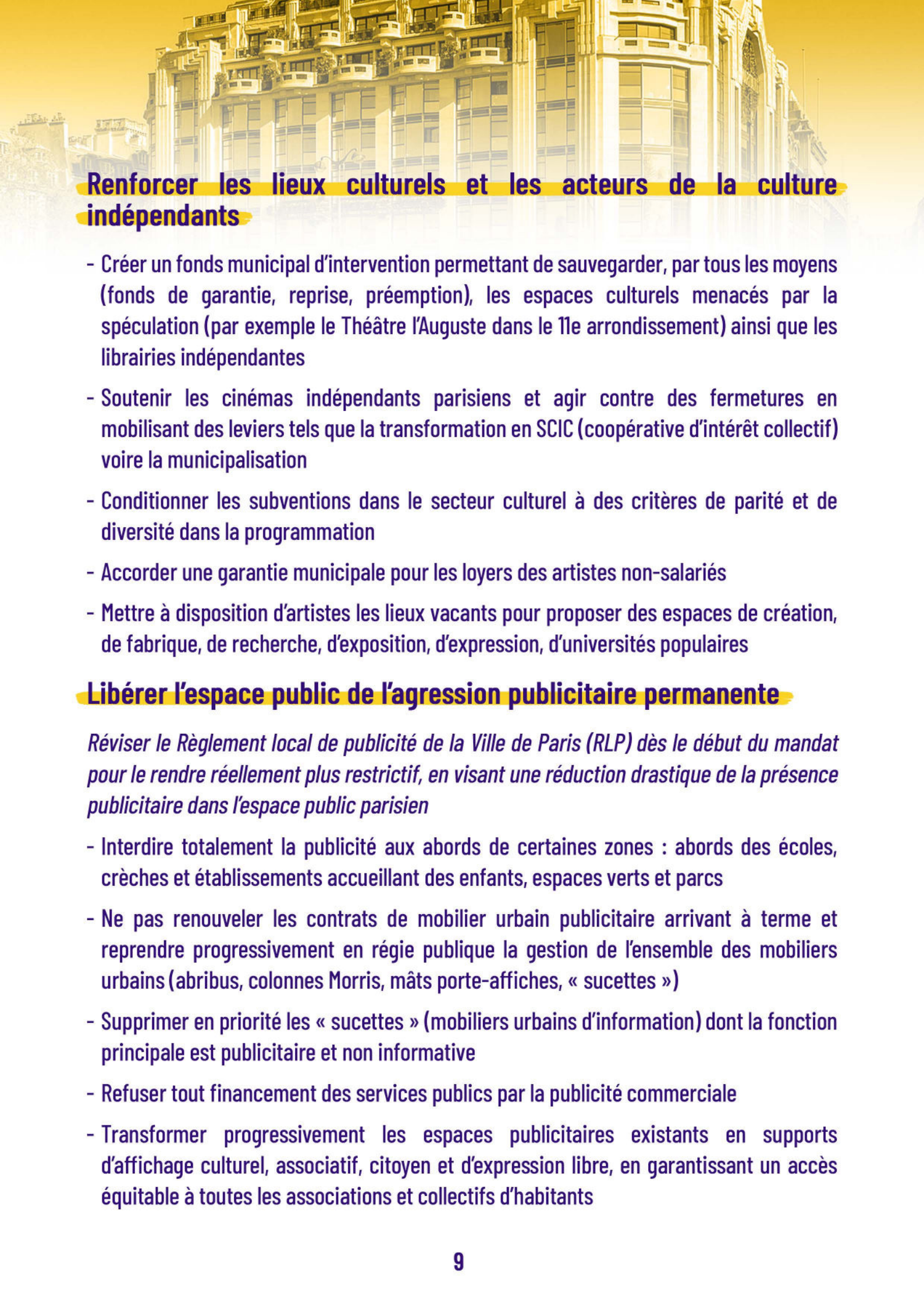
Préserver la Ville de la spéculation : assumer le bras de fer avec les foncières, les promoteurs et les multipropriétaires

- Augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants pour remettre ces logements dans le marché locatif, ainsi que les contrôles, notamment pour détecter les résidences secondaires déclarées en logements vacants pour **fraudeusement contourner** la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

- 
- Décréter un **moratoire complet** sur la construction de bureaux à Paris
 - Agir pour faire voter par le Parlement une loi visant à interdire les investissements directs étrangers dans le secteur immobilier en zone tendue, afin de lutter contre la spéculation
 - Créer un fonds municipal de préemption stratégique anti-spéculatif afin de permettre à la Ville de Paris de se positionner prioritairement face à des opérations de rachat d'investisseurs étrangers ou de grands groupes financiers

Protéger le tissu local commercial face aux grands groupes destructeurs d'emplois

- Généraliser à l'ensemble de Paris le droit de préemption commercial, actuellement limité à quelques périmètres restreints, et créer des **périmètres de sauvegarde et promotion du commerce et de l'artisanat de proximité** dans tous les arrondissements
- Transformer « Paris Commerces » en **Régie Communale du Commerce**, dont les objectifs seront :
 - **Multiplier par trois** la capacité d'acquisition de Paris Commerces et passer de 40-50 acquisitions annuelles à **150 acquisitions par an d'ici 2032** dédiés principalement aux Commerces Essentiels
 - **Lutter** contre la **spéculation** autour des locaux commerciaux en préemptant massivement les locaux vacants et proposer des rachats amiables aux propriétaires de locaux essentiels et d'intérêt public
 - Renoncer à toute vente ou cession de local municipal commercial de plus de 50 m² afin de **sanctuariser** le foncier commercial municipal pour l'offre de **commerces de proximité**
 - Créer un **guichet unique** « Proximité et Artisanat » spécifiquement dédié aux commerces de proximité, aux artisans et aux entreprises de production afin de leur offrir un accompagnement personnalisé et adapté (mise en conformité énergétique, PMR, hygiène, démarches administratives, bifurcation écologique, tournant numérique, etc.) et leur dégager un maximum de temps pour leur activité



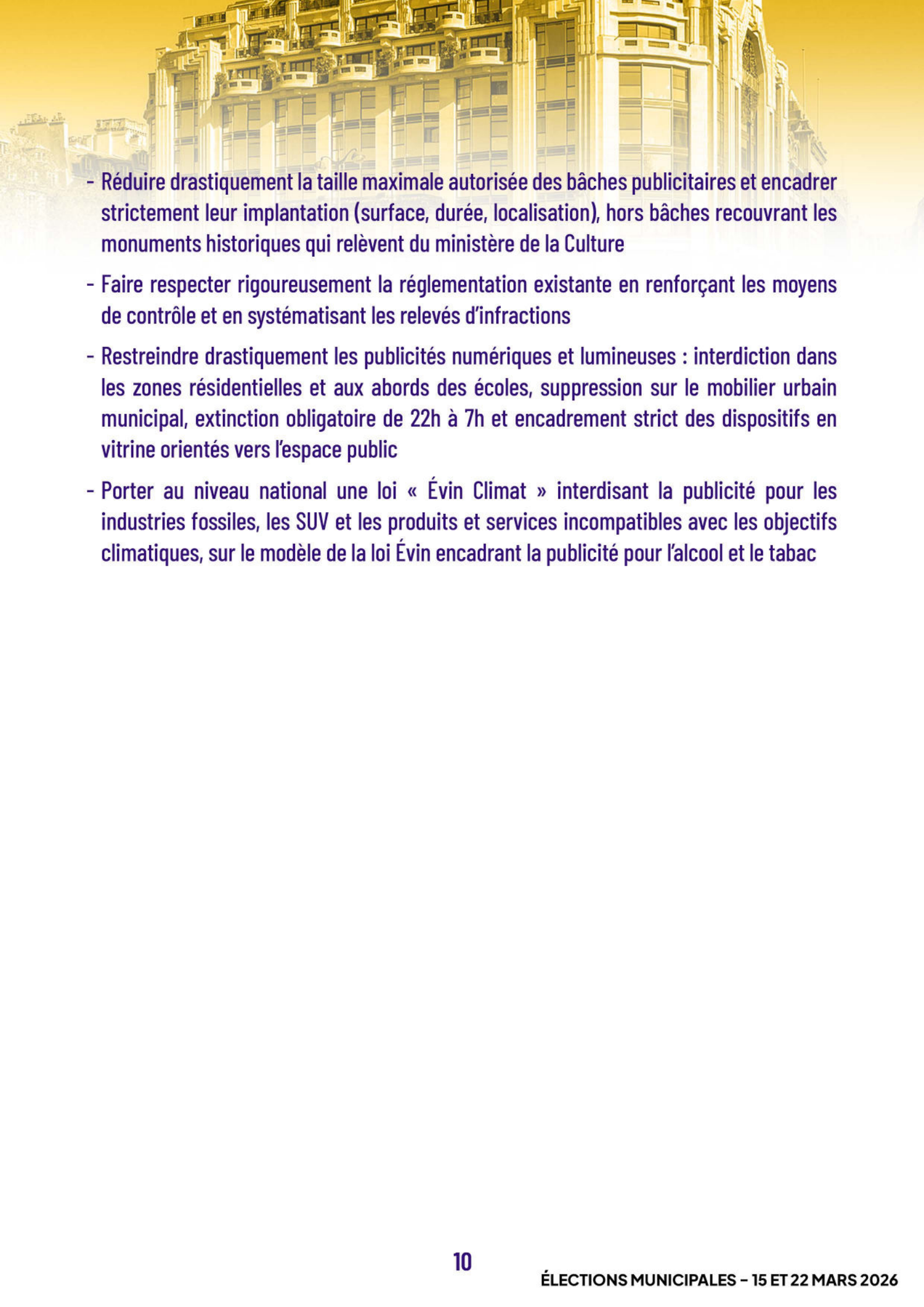
Renforcer les lieux culturels et les acteurs de la culture indépendants

- Créer un fonds municipal d'intervention permettant de sauvegarder, par tous les moyens (fonds de garantie, reprise, préemption), les espaces culturels menacés par la spéculation (par exemple le Théâtre l'Auguste dans le 11^e arrondissement) ainsi que les librairies indépendantes
- Soutenir les cinémas indépendants parisiens et agir contre des fermetures en mobilisant des leviers tels que la transformation en SCIC (coopérative d'intérêt collectif) voire la municipalisation
- Conditionner les subventions dans le secteur culturel à des critères de parité et de diversité dans la programmation
- Accorder une garantie municipale pour les loyers des artistes non-salariés
- Mettre à disposition d'artistes les lieux vacants pour proposer des espaces de création, de fabrique, de recherche, d'exposition, d'expression, d'universités populaires

Libérer l'espace public de l'agression publicitaire permanente

Réviser le Règlement local de publicité de la Ville de Paris (RLP) dès le début du mandat pour le rendre réellement plus restrictif, en visant une réduction drastique de la présence publicitaire dans l'espace public parisien

- Interdire totalement la publicité aux abords de certaines zones : abords des écoles, crèches et établissements accueillant des enfants, espaces verts et parcs
- Ne pas renouveler les contrats de mobilier urbain publicitaire arrivant à terme et reprendre progressivement en régie publique la gestion de l'ensemble des mobiliers urbains (abribus, colonnes Morris, mâts porte-affiches, « sucettes »)
- Supprimer en priorité les « sucettes » (mobiliers urbains d'information) dont la fonction principale est publicitaire et non informative
- Refuser tout financement des services publics par la publicité commerciale
- Transformer progressivement les espaces publicitaires existants en supports d'affichage culturel, associatif, citoyen et d'expression libre, en garantissant un accès équitable à toutes les associations et collectifs d'habitants

- 
- Réduire drastiquement la taille maximale autorisée des bâches publicitaires et encadrer strictement leur implantation (surface, durée, localisation), hors bâches recouvrant les monuments historiques qui relèvent du ministère de la Culture
 - Faire respecter rigoureusement la réglementation existante en renforçant les moyens de contrôle et en systématisant les relevés d'infractions
 - Restreindre drastiquement les publicités numériques et lumineuses : interdiction dans les zones résidentielles et aux abords des écoles, suppression sur le mobilier urbain municipal, extinction obligatoire de 22h à 7h et encadrement strict des dispositifs en vitrine orientés vers l'espace public
 - Porter au niveau national une loi « Évin Climat » interdisant la publicité pour les industries fossiles, les SUV et les produits et services incompatibles avec les objectifs climatiques, sur le modèle de la loi Évin encadrant la publicité pour l'alcool et le tabac